

Répartition du solde de la taxe d'apprentissage 2024 Dispositif Soltéa

11 juin 2024



ORDRE DU JOUR

Le Contexte

Les Fondamentaux

Accès au portail employeurs

Rechercher un établissement
bénéficiaire

Répartition du solde

Questions/réponses

ASSOCIATION Club SEIMAT

Le Club SEIMAT est une association qui a pour objet la valorisation des métiers de la maintenance des matériels de BTP auprès des jeunes en recherche de projet professionnel.

Le club SEIMAT vise à améliorer la formation des jeunes aux métiers techniques de service et de maintenance des matériels de BTP.

Le Club SEIMAT favorise l'adaptation et l'intégration des jeunes dans les entreprises et dans le monde du travail.

Fondé en 1994 par le SEIMAT (Syndicat des Entreprises Internationales de Matériels de Travaux Publics, Mines et Carrières, Bâtiment et Levage, Manutention), le Club SEIMAT agit au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle et des métiers.

ASSOCIATION Club SEIMAT

Le Club SEIMAT est inscrit sur la liste nationale des organismes œuvrant pour la promotion des formations technologiques et professionnelles initiales et des métiers.
(éligibles au titre du 13° de l'article L.6241-5 du Code du travail)

Cet agrément donne la possibilité au Club SEIMAT de percevoir une part de la
taxe d'apprentissage.

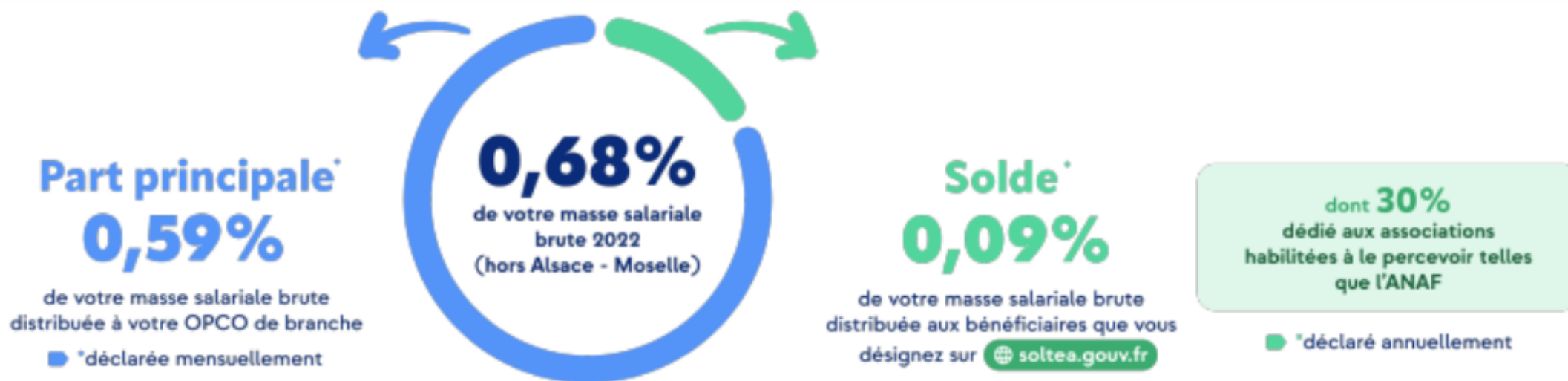
Pourquoi une collecte commune

Partenaires de longue date, DLR et SEIMAT-Club SEIMAT partagent depuis de nombreuses années la même implication dans la promotion des métiers de la maintenance des matériels de construction et de manutention. Ils ont uni leurs efforts en partageant un site internet commun : www.3MTPM.com, participent conjointement au Concours général des métiers, et coaniment les actions de promotion de ces métiers dans le cadre du salon INTERMAT.

Cette année, nos deux organisations professionnelles ont décidé de collecter conjointement le solde de la taxe d'apprentissage en pointant vers le club SEIMAT.

Les Fondamentaux

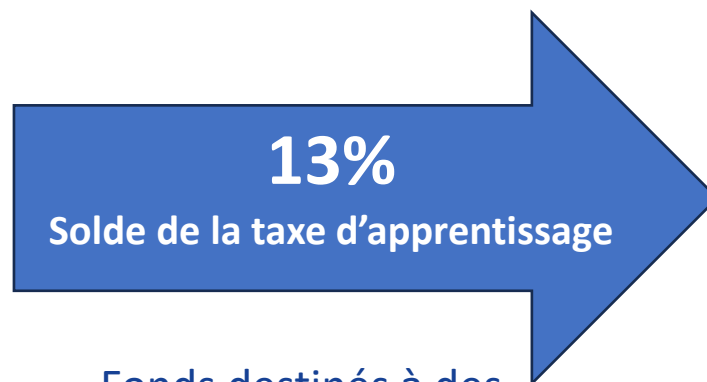
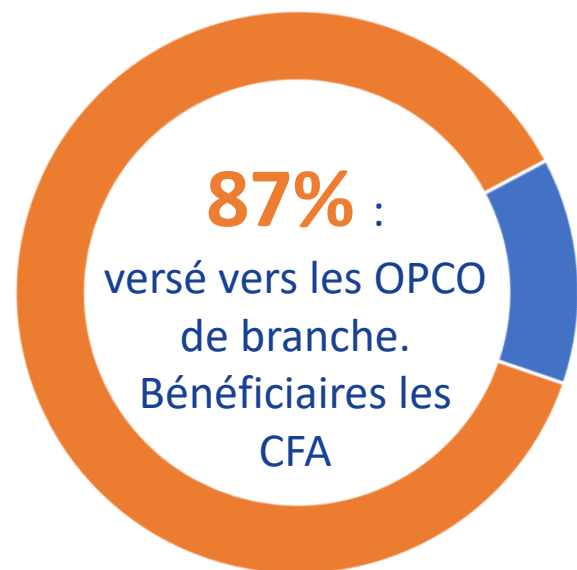




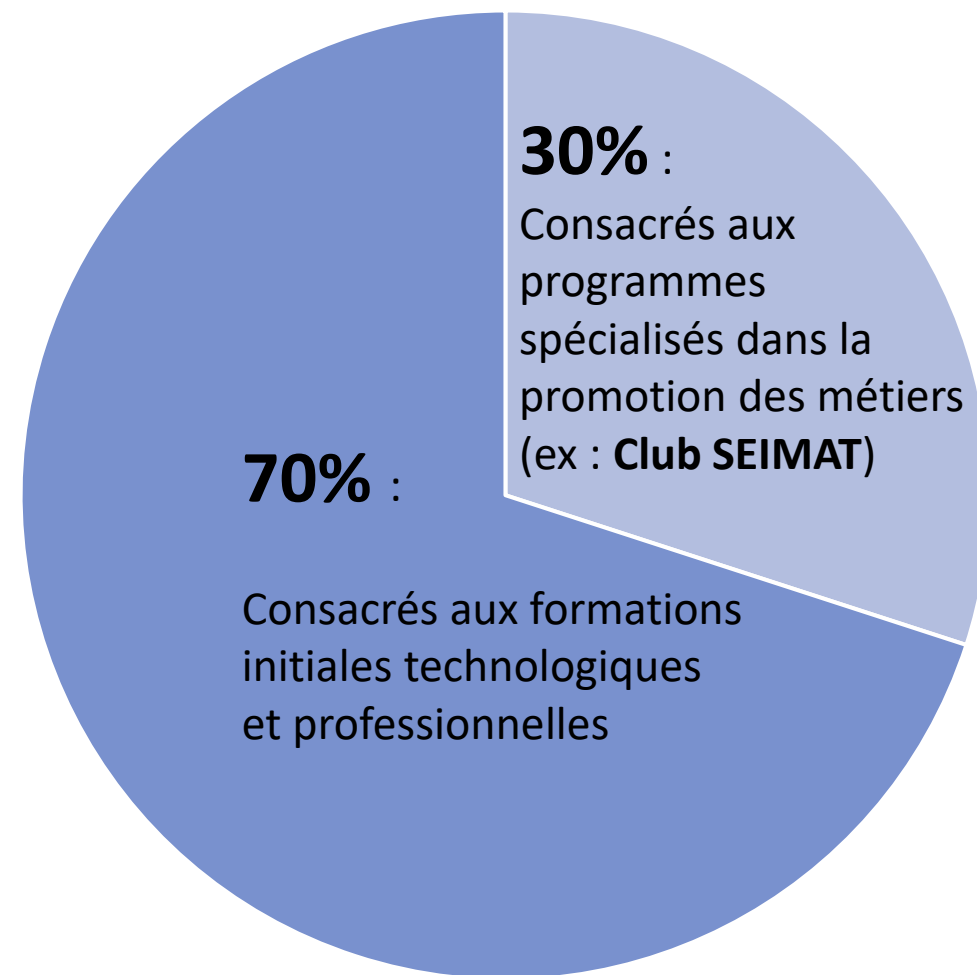
La part principale permet essentiellement aux organismes de formation de **financer leurs investissements** et leurs **frais de fonctionnement** nécessaires à la **formation de leurs apprentis**.

Le solde permet à des organismes d'agir auprès d'établissement de votre territoire et/ou au plan national pour promouvoir **la formation technologique et professionnelle initiale, et les métiers**.

Destination du solde de la taxe d'apprentissage



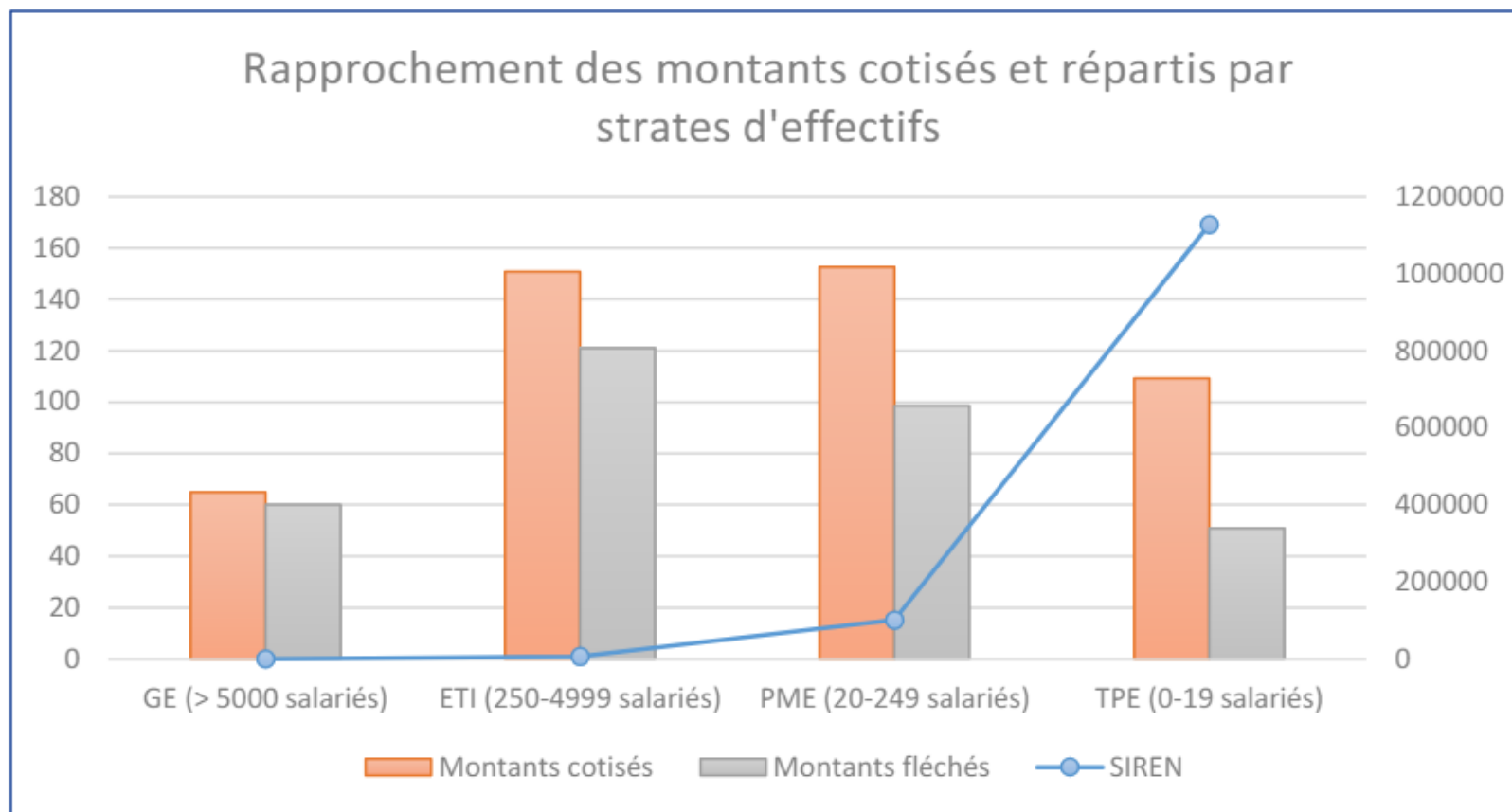
Fonds destinés à des
dépenses libératoires
effectuées par les
entreprises



BILAN 2023 : Une plateforme au soutien d'une politique publique



Une production de connaissance sur les partenariats entreprises / établissements



Des différences dans les montants cotisés et dans les niveaux de fléchages par les entreprises selon leurs strates d'effectifs

Voici 5 bonnes raisons de répartir votre solde :

1. Vous soutenez la formation de vos futurs talents



2. **Vous favorisez le développement des compétences de demain**



3. **Vous créez ou entretenez une relation partenariale avec les établissements**



4. Vous favorisez l'inclusion sociale par l'insertion professionnelle



5. Vous pouvez soutenir les formations sur tout le territoire



Le processus de répartition du solde de votre taxe d'apprentissage change et devient plus simple !

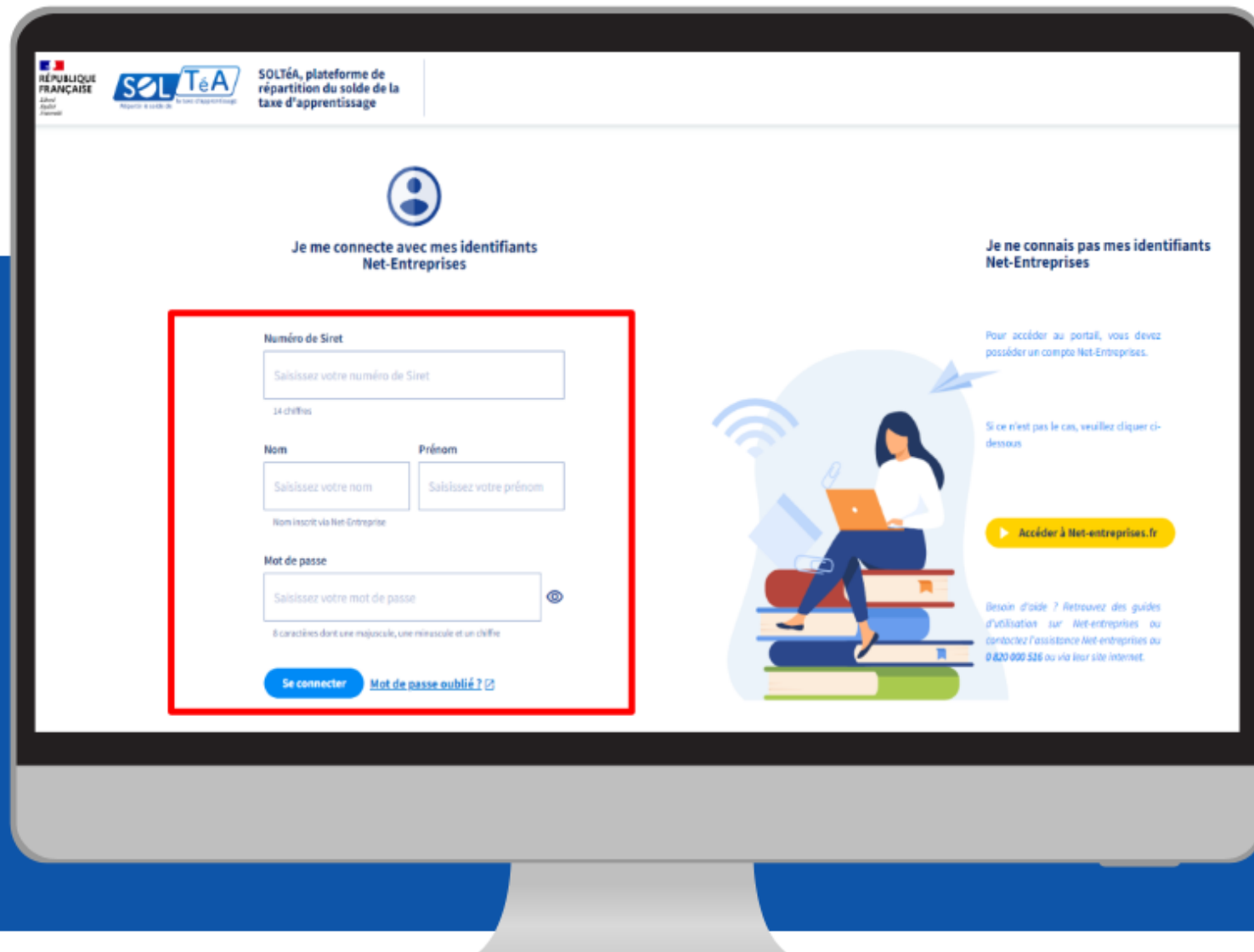
- ❑ SOLTéA, la nouvelle plateforme nationale dédiée à ce solde devient l'entrée unique pour tous les employeurs.
- ❑ Elle vous permet désormais d'exprimer vos souhaits de répartition du solde de la taxe d'apprentissage vers des établissements, des composantes ou des formations éligibles (à l'exception des CFA auxquels les versements au titre du solde de la taxe d'apprentissage se font toujours directement sans passer par SOLTéA).
- ❑ Autre avantage : vous n'avez plus besoin d'envoyer de chèques ou de faire de virement aux établissements bénéficiaires. Tout se déroule via la déclaration sociale nominative (DSN) et sur la plateforme.

Accès au portail employeurs

Comment flécher le solde (2 temps)

1 – sélection des établissements
bénéficiaires (ets de formation et organismes ...)

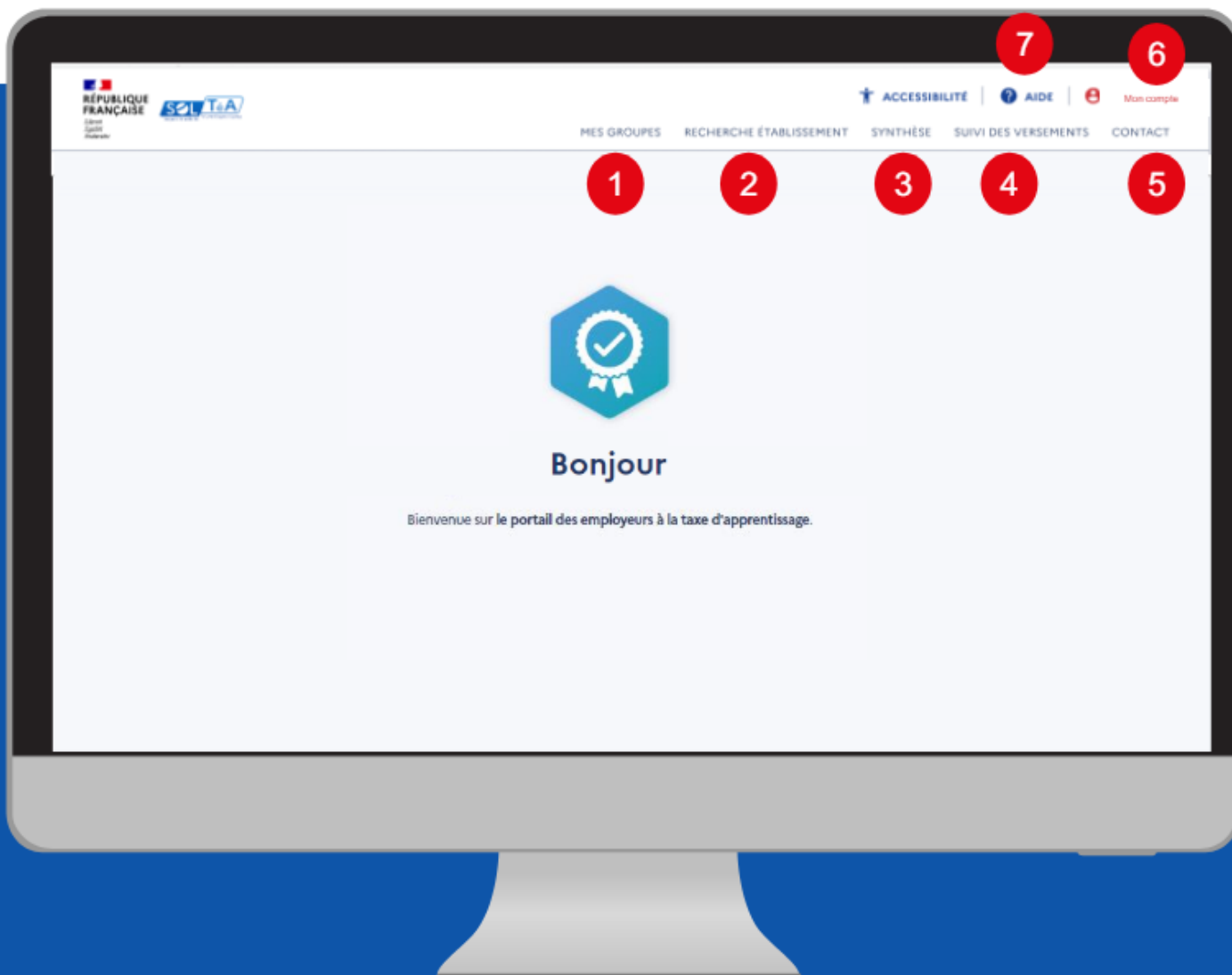
2 – Répartition via la synthèse



Après avoir activé votre habilitation à Net-entreprises, vous pouvez vous connecter à SOLTéA en renseignant vos identifiants Net-entreprises :

- SIRET
- Nom
- Prénom
- Et votre mot de passe

Pour en savoir plus sur comment activer votre habilitation Net-entreprises, veuillez consulter le « Guide démarrage net-entreprises » mono/multisirets disponible [ici](#)



Les principales fonctionnalités de la plateforme SOLTéA :

1- MES GROUPES : pour permettre aux entreprises multi-siret de créer des groupes et réaliser un seul panier de répartition

2-RECHERCHE ÉTABLISSEMENT : pour rechercher les établissements habilités que je souhaite soutenir

3- SYNTHÈSE : pour visualiser la liste des établissements que je souhaite soutenir. Les informer de mes vœux d'attribution, procéder à la répartition de ses crédits ou bien pour constituer le même panier de répartition que l'année précédente

4- SUIVI DES VERSEMENTS : pour accéder au tableau récapitulatif des versements effectués vers les établissements bénéficiaires.

5- CONTACT : pour renseigner vos contacts à destination des établissements sélectionnés

6- MON COMPTE : pour accéder à vos informations et paramétrer votre compte, ainsi que gérer les droits du compte des utilisateurs

7- ASSISTANCE : pour accéder à la FAQ et au formulaire de contact.

[Accueil](#) > Recherche établissement

Recherche établissement

Profil d'attribution

**VOLVO CONSTRUCTION
EQUIPMENT FRANCE**

SIRET

32915236700028

Crédits restants

100 %

Statut

Disponible

Important : la nouvelle fonctionnalité de groupage sera mise à votre disposition prochainement. Cette fonctionnalité permettra aux entreprises multi-siret de créer des groupes et centraliser la répartition du solde de la taxe d'apprentissage au niveau d'un groupe. Pour en savoir plus, cliquez [ici](#).

Accueil > Recherche établissement

← Recherche établissement

Profil d'attribution NATUREL HYPERMARCHÉ	SIRET 104946000756	Crédits restants 100 %	Statut Disponible	VOIR MON PORTEFEUILLE
--	------------------------------	----------------------------------	-----------------------------	---------------------------------------

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Code UAI ou SIRET

Le code UAI doit être composé de 7 chiffres et d'une lettre, exemple : 0470009E

Ville

[LANCER UNE RECHERCHE](#) [RECHERCHE AVANCÉE](#)

1

Le moteur de recherche « SOLTÉA » permet d'accéder à une recherche simple ou à une recherche avancée :

1. **RECHERCHE SIMPLE** : en renseignant le nom de l'établissement, code UAI, SIGLE, SIRET ou la ville
2. **RECHERCHE AVANCÉE** : par département ou par formation avec l'intitulé de la formation, titre du diplôme et niveau de diplôme, la catégorie juridique.

Lancez une recherche et sélectionnez l'établissement (ou la formation) que vous souhaitez soutenir.

Vous devez renseigner au moins un champ de saisie :

Nom de l'établissement ou Sigle ou Code UAI ou SIRET

Club Seimat

CLUB SEIMAT

Ville, code postal...

[LANCER UNE RECHERCHE](#)

[RECHERCHE AVANCÉE](#)

1 résultat trouvé

Établissement principal

CLUB SEIMAT

PARIS | 75008

SIRET : 91455361500016



VOIR LA FICHE

Afficher les établissements secondaires



Vous ne trouvez pas l'établissement que vous cherchez ?

[Contactez-nous via le formulaire de contact](#)

The screenshot shows a web interface for Polytech. At the top, there is a blue header with the text "Polytech". Below this, there is a form with several fields: "Adresse", "Coordonnées", "Informations", "Lien(s) vers site(s) de l'établissement", and "Contact(s)". A red circle with the number "1" is placed over the "Contact(s)" field. Below the form, there is a button labeled "SIGNALER CET ÉTABLISSEMENT".

Below the form, there is a section titled "Répartition de mon solde". It contains a sub-section "Tous les champs sont obligatoires" and "Vous souhaitez :". There are two radio buttons: "Attribuer à l'établissement" and "Attribuer à une/des formations de l'établissement". A red circle with the number "2" is placed over the second radio button. Below this, there is a section "Sélectionnez les formations que vous souhaitez soutenir :" with a checkbox labeled "Diplôme d'ingénieur de spécialisation entrepreneuriat et innovation".

Important : comme en 2023, l'attribution des crédits peut se faire au bénéfice d'un établissement principal ou d'une composante ou de ses formations.

Important : à partir de cette année, vous pouvez passer directement de la fiche de l'établissement principal à celles de ses composantes.

La page dédiée à la fiche de l'établissement principal vous permet de :

1. Visualiser les informations de l'établissement sélectionné :
 - Coordonnées de l'établissement principal
 - La liste des personnes à contacter
 - Lien(s) vers le ou les site(s) de l'établissement principal
2. Sélectionner le mode de répartition souhaité :
 - Attribuer spécifiquement à une / des formations de l'établissement

Établissement principal

Club Seimat

Coordonnées de l'établissement

43-45 RUE DE NAPLES

75008 - PARIS

Code UAI : Non renseigné

Catégorie juridique : 013 - organismes agissant au plan national pour la promotion de la formation technologique et professionnelle initiale et des métiers

Coordonnées de l'établissement principal

06 70 74 59 17

Petit-jean@ficime.fr

SIRET :
91455361500016

Contact de l'établissement principal

Pascal PETIT-JEAN

Secrétaire Général

petit-jean@ficime.fr

06 70 74 59 17

Lien(s) vers site(s) de l'établissement principal

clubseimat.com 

SIGNALER CET ÉTABLISSEMENT

Répartition de mon solde

Tous les champs sont obligatoires

Vous souhaitez attribuer votre solde à :

L'établissement

ENREGISTRER MES CHOIX

Répartition de mon solde

Tous les champs sont obligatoires

Vous souhaitez attribuer votre solde à :

- L'établissement
- Une ou des formations de l'établissement

Veillez sélectionner au moins une formation que vous souhaitez soutenir

- BTS TRAVAUX PUBLICS
- CONDUCT ENGINs TVX PUB. CARRIERES
- CONSTR. ROUT. ET AMENAGT URB.
- ELECTRICIEN
- MAINTEN. ET EFFICACITE ENERGETIQ.
- MAINT.MATERIELS OPT.B CONS.MANUT.

- MAINTEN. ET EFFICACITE ENERGETIQ.
- MAINT.MATERIELS OPT.B CONS.MANUT.
- MET.FROID & EN
- METIERS ELECT.
- MONTEUR INST
- MONTEUR INST

ENREGISTRER

Établissement

FERMER ✕



Votre sélection est enregistrée !

Retrouvez l'ensemble des informations dans votre synthèse.

ACCÉDER À LA SYNTHÈSE

+ AJOUTER UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT



ASSISTANCE



MON COMPTE

RECHERCHE ÉTABLISSEMENT

SYNTHÈSE

SUIVI DES VERSEMENTS

CONTACT

Accueil > Synthèse

Synthèse

Profil d'attribution
**VOLVO CONSTRUCTION
EQUIPMENT FRANCE**

SIRET
32915236700028

Crédits restants
100 %

Statut
Disponible












Important : la nouvelle fonctionnalité de groupage sera mise à votre disposition prochainement. Cette fonctionnalité permettra aux entreprises multi-siret de créer des groupes et centraliser la répartition du solde de la taxe d'apprentissage au niveau d'un groupe. Pour en savoir plus, cliquez ici.

Campagne

2024 ▼



Nom de l'établissement bénéficiaire	Répartition en %	Détail de l'attribution	Actions
Club Seimat	0 %	Versement à l'établissement	  
Lpo Antoine Lavoisier	0 %	Formation Maint.materiels Opt.b Cons.manut.	  
Lpo Lycee Des Metiers Les Pannevelles	0 %	Formation Maintenance Des Materiels Option B Materiels De Construction Et De... Afficher plus de détails	  



Crédits répartis

0 %

Crédits restants à répartir

100 %

ENREGISTRER MA RÉPARTITION

Crédits à répartir

100%

Nom de l'établissement : **Club Seimat**


Détail de l'attribution : **Établissement**

Inscrit sur la liste nationale des établissements habilités












Part de vos crédits attribués en % :

30%

 La part attribuée aux établissements habilités par la liste nationale ne peut pas dépasser 30 % du total de vos crédits. Conformément à l'article L6241-5 du code du travail, la part attribuée aux établissements habilités par la liste nationale ne peut pas dépasser 30% du total de vos crédits.

VALIDER MON ATTRIBUTION

Nom de l'établissement bénéficiaire	Répartition en %	Détail de l'attribution	Actions
Club Seimat	30 %	Versement à l'établissement	  
Lpo Antoine Lavoisier	40 %	Formation Maint.materiels Opt.b Cons.manut.	  
Lpo Lycee Des Metiers Les Pannevelles	30 %	Formation Maintenance Des Materiels Option B Materiels De Construction Et De... Afficher plus de détails	  

Crédits répartis

100 %

Crédits restants à répartir

0 %

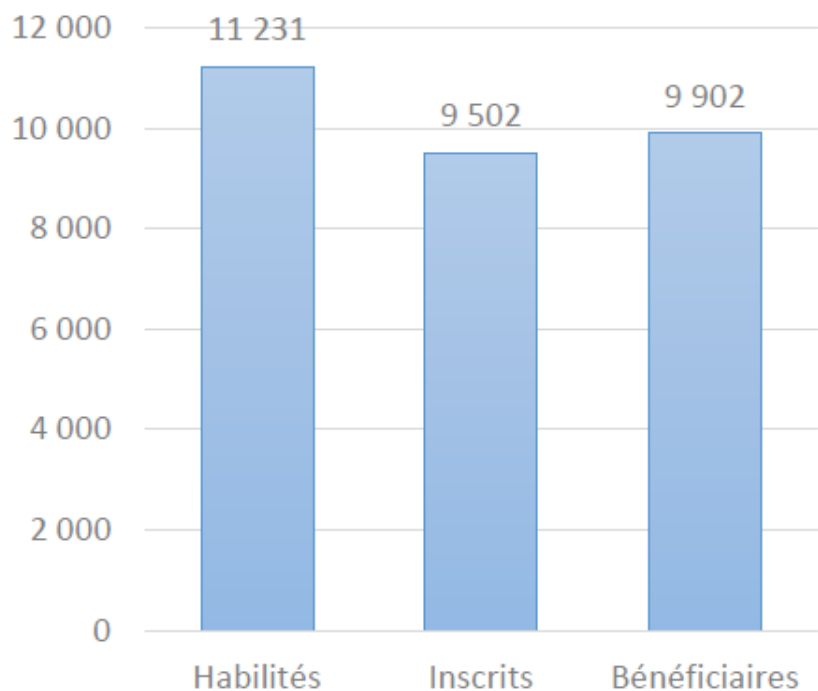
ENREGISTRER MA RÉPARTITION

BILAN 2023 : Une plateforme au service de ses utilisateurs



De bons niveaux d'utilisation des fonctionnalités de SOLTéA : les établissements

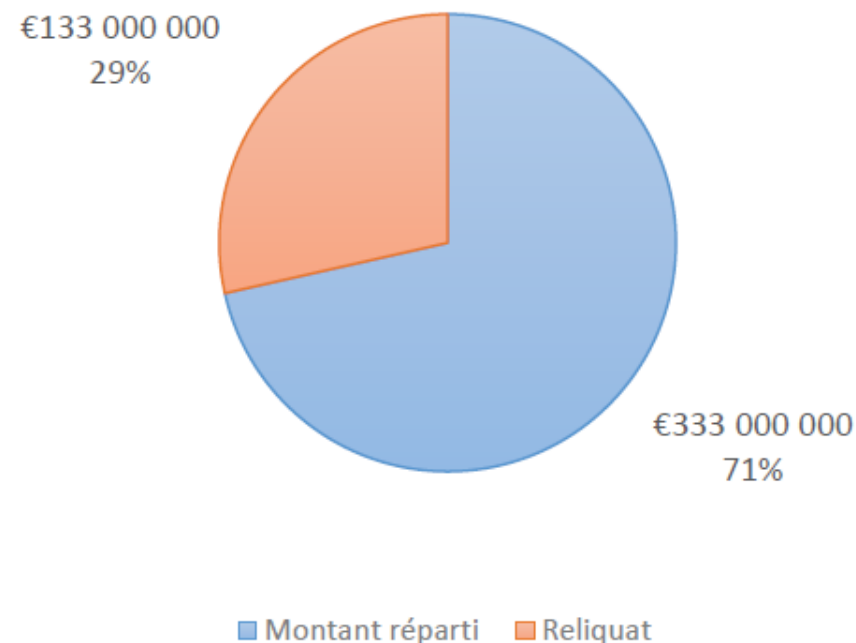
Etablissements habilités

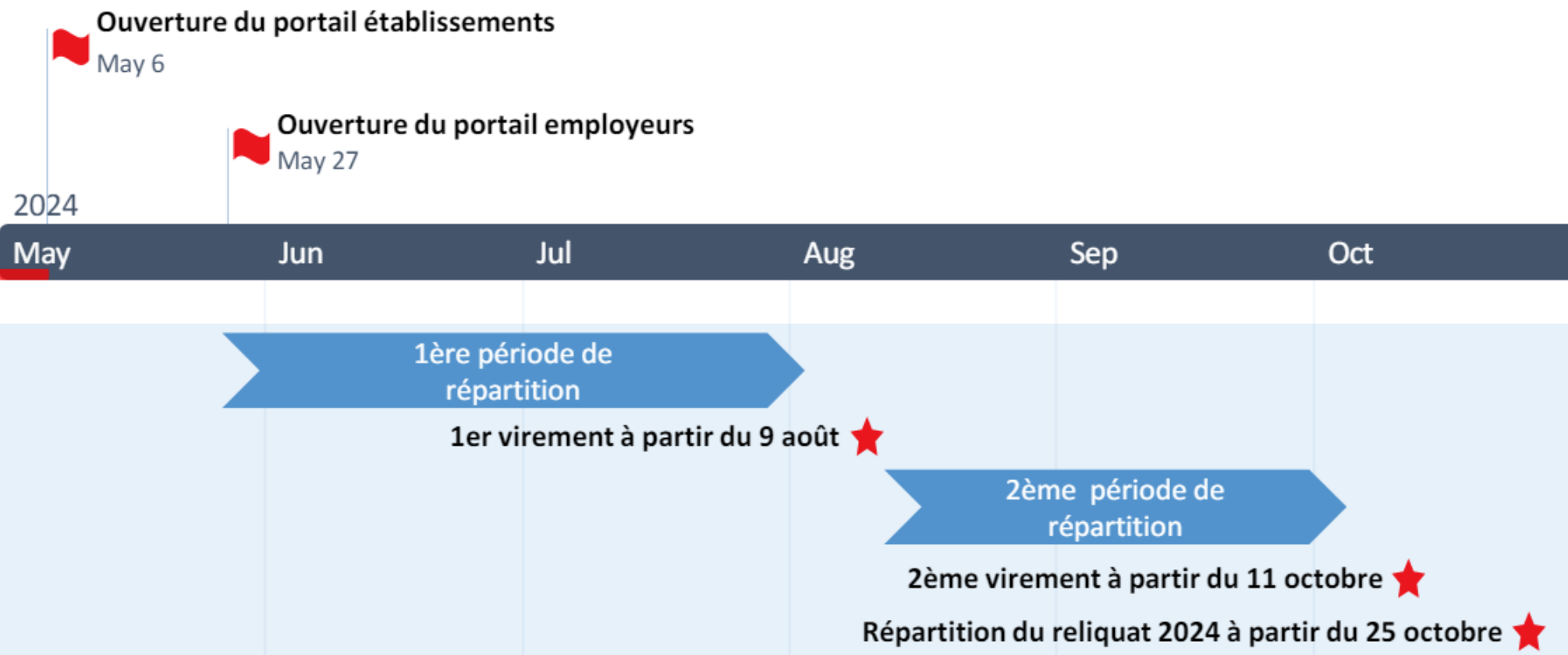


9 500 comptes utilisateurs

- 97 % ont saisi 1 RIB
- 68 % ont saisi des URL
- 66 % ont saisi des contacts

Répartition du fonds 2023





VOS CONTACTS

DLR

Anastasia AKUITA
19 rue de l'Université
93160 NOISY LE GRAND

+33 (0)1 49 89 32 37
a.akuita@dlr.fr



SEIMAT

Pascal PETIT-JEAN
43 – 45 rue de Naples
75008 PARIS

+33 (0)1 44 69 40 82
petit-jean@ficime.fr

